



LE CUI CAE DANS L'ACTION SOCIALE, C'EST POSSIBLE.

Le secteur de l'animation est impacté par les nouveaux rythmes scolaires qui doivent donner lieu à une meilleure articulation des temps scolaires et périscolaires. L'ensemble des activités proposées aux élèves au cours de la journée sont organisées de façon complémentaire, et aucun enfant n'est laissé sans solution de prise en charge avant 16h30. Pour cela, collectivités territoriales et associations se mobilisent pour assurer la meilleure prise en charge des enfants sur le temps périscolaire, en organisant des activités éducatives de qualité.

Vous avez besoin d'un appui pour animer les temps périscolaires, assurer le transport des enfants, et mener à bien des projets éducatifs : le CUI-CAE peut-être une opportunité.

Le contrat d'accompagnement dans l'emploi est une mesure d'aide à l'emploi qui répond à vos besoins. Elle vous permet d'embaucher et d'alléger vos charges sociales.



VOUS BÉNÉFICIEZ D'UNE AIDE FINANCIERE :

Une prise en charge mensuelle de l'Etat à hauteur de 70% ou 90% du SMIC horaire brut pour une durée maximum de 24 mois.

Pour des postes qualifiés, vous avez la possibilité de rémunérer au-delà du SMIC horaire.

DANS VOTRE SECTEUR, LES MÉTIERS ET ACTIVITÉS LES PLUS RECHERCHÉS EN CUI CAE.

MISSIONS À RESPONSABILITÉS/D'ENCADREMENT

- Responsable/Responsable adjoint(e)
- Responsable administratif et financier
- Chargé(e) de communication

MISSIONS D'INTERVENTION DIRECTE

- Personnel polyvalent des services hospitaliers
- Assistance auprès d'enfants
- Animation de loisirs tout public (jeunes ou personnes âgées)
- Entretien des espaces verts
- Accueil et renseignements
- Maintenance des bâtiments et des locaux
- Nettoyage de locaux
- Services domestiques

CE QUE PROPOSE PÔLE EMPLOI POUR SIMPLIFIER VOS DÉMARCHES :

- Une aide à la définition de votre besoin.
- Un appui au recrutement : présentation de candidatures correspondant à votre besoin en fonction de l'expérience ou de compétences ou aptitudes identifiées.
- Le montage de la convention, du plan de formation et d'accompagnement de votre futur collaborateur.



Rapprochez-vous de votre pôle emploi pour effectuer votre demande d'aide à l'embauche ou appelez le 3995 (0,15€/min).